



Erreur du vendeur sur le prix à payer

Par **lamia_old**, le **12/10/2007** à **15:23**

J'ai acheté une paire de lunette de vue dont le prix affiché entrain dans le budget que je m'étais fixé. J'ai payé la somme et suis donc reparti avec ma paire de lunette.

Deux semaines plus tard, je reçois un coup de téléphone de l'opticien qui me dit qu'il a fait un erreur et que je dois par conséquent rajouter la somme de 70€ supplémentaire!!

Dois-je les payer? Y'a t-il un article du code de la consommation sur lequel je puisse me baser?

Merci d'avance pour vos réponses et votre aide

Par **Jurigaby**, le **12/10/2007** à **16:12**

Bonjour.

Vous les avez payé combien vos lunettes?

Par **lamia_old**, le **13/10/2007** à **14:20**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse et pour votre aide. Cela me conforte dans ma position.

Cordialement

Par **Upsilon**, le **13/10/2007** à **18:04**

Heu ... C'est moi ou il manque des posts ? Jurigaby se serait il encore fait pirater ? :)

Par **Jurigaby**, le **13/10/2007** à **18:16**

Oh non Oh non, quelle infamie...

Je me suis protégé, ça doit pas être moi...

Je vais contacter l'émission perdu de Vue pour savoir ou ils sont passés !

Par **wlemarechal_old**, le **14/10/2007** à **12:14**

bonjour a vous, desolé mais il n'y pas les messages de reponses sur le forum,

je suis presque dans la meme situation

lors de la foire de paris j'ai commandé (pour 2558E une TV qui ne devait sortir qu'en septembre, mais elle n'est pas sortie ou le vendeur n'a pu l'avoir.

nous avons convenu avec un vendeur d'une autre TV un peu superieur. apres avoir passé commande, le vendeur ne veut plus me la livrer (apres l'avoir reçu au magasin) car il me dit que c'est en dessous du prix d'achat et qu'il veut me rembourser mon acompte.(ils m'ont meme sur le bon de commande offert un graveur de dvd, livraison et instalation gratis, 1 an de garantie en plus)

j'attends depuis 5 mois, j'ai laisser passer les soldes, je n'est pas de dédomagement?

il me dit qu'il n'y a pas de solutions meme apres m'avoir confié qu'ils avaient vu l'erreur sur ma facture.

ont ils le droit :

de me refuser la vente?

de me rembourser un acompte?

de me cacher le fait qu'il avait une erreur de leur part sur le bon de commande?

je pense avoir rempli ma part du contrat pouvez vous me renseigner sur mes droit et savoir si

je dois aller acheter un TV?

merci bien

Par **Upsilon**, le **15/10/2007** à **09:33**

Bonjour !

Logiquement, vous êtes même en droit de forcer la vente si vous avez les preuves :

1° de la vente initiale

2° de l'accord pour vous vendre l'autre télé pour le même prix...

Ils sont engagés dans une relation contractuelle, ils assument !

Si vous voulez réellement cette télé, contactez un avocat.

Sinon, reprenez vos sous et choisissez une autre télé.